

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALGER

Deuxième Commission. - *Rapporteur: M. FEUILLET.*

« Le Gouvernement demande aux Conseils généraux de France et d'Algérie leur avis sur le projet de création du Canal de l'Océan à la Méditerranée, et leur a fait remettre, dans ce but, plusieurs brochures où sont longuement établies les conditions financières, économiques, commerciales et politiques de ce projet.

Sans entrer dans des détails qui, en raison de l'importance du sujet, pourraient prendre aisément de grandes proportions, il est pourtant utile de noter les principaux avantages qu'on peut en attendre.

Par ce fait considérable de la jonction des deux mers, c'est la France de l'Ouest et du Nord qui entre en communication directe avec celle du Midi et avec l'Algérie. Le commerce y trouve, ainsi que les populations, économie, promptitude et sécurité, car, en effet, les chemins de fer ne suffisent pas à certains besoins, et, dans ce cas, le transport par mer y supplée et crée pour certaines matières une notable économie; c'est, à ce point de vue, le moyen de favoriser à la fois et les transactions commerciales et le développement de la marine marchande en Algérie comme en France.

D'autre part, Gibraltar est, par ce fait, annihilé. En temps de guerre continentale, et malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, nos forces navales peuvent circuler du Nord au Midi et du Midi au Nord. C'est un avenir de sécurité pour l'Algérie; ces forces peuvent même, selon les événements, se réfugier dans l'intérieur des terres et s'y reconstituer, en bravant les efforts de l'ennemi.

De tels résultats ne sauraient s'acquérir trop cher, et nous devons, dans la limite de notre modeste influence, hâter le moment de leur réalisation.

Assez et trop souvent d'ailleurs, les capitaux français ont couru, de par le monde entier, des aventures parfois dangereuses. Cette fois, il s'agit de créer pour nous et chez nous, une de ces entreprises qui forcent l'attention générale. Que notre argent nous profite directement enfin! La deuxième Commission propose au Conseil de voter un avis très favorable au projet. »

Adopté.